

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12

Présents : 7

Absents : 5

Représenté par Pouvoir : 1

Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2023

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, LEBLANC,
MM BOURDEAU, SICAUD, FAUGÈRE.

Absents excusés :

Mme PLAITANT,

MM. DELSOL, DUBANT, SEBERT, SOULIVET.

Pouvoir : de M. DUBANT à M. SICAUD.

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

Début de séance : 19H30

❑ **ORDRE DU JOUR** :

Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durable) par Monsieur Alexandre DAESCHLER de la COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'ESTUAIRE.

1. Demande de subvention Groupe Secours Catastrophe Français,
2. Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
3. Cérémonie du 11 novembre 2023,
4. Proposition de service de Garde-champêtre bénévole par Monsieur CLECH Michel,
- ❖ Questions diverses.

❑ **AJOUT D'1 POINT** :

5. Délibération assainissement, mission assistance conseil et maîtrise d'ouvrage.

<u>PROCÈS-VERBAL</u>

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal de la séance du 02 octobre 2023.

- **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

PRÉSENTATION DU PADD PAR MONSIEUR ALEXANDRE DAESCHLER

Madame le Maire, ses Adjointes et le Conseil Municipal remercient M. DAESCHLER pour sa présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ce document définit l'aménagement global du territoire de façon plus fine et plus pertinente. Le PADD est la deuxième étape après la validation du PLUi.

Le PADD est composé de 3 grands types d'éléments :

- *Les invariants du PLUi,*
- *Les points spécifiques propres en cours,*
- *Les possibles orientations des élus.*

Pour cela, le projet du PADD se fonde sur les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programme) : les OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en terme d'aménagement.

Afin de valider le PADD, 3 axes indissociables se présentent :

- ***Le potentiel existant à développer :***

Réhabiliter, adapter les logements existants. Aménager des espaces publics de bonne qualité, en tenant compte d'une trajectoire démographique de 3.05 % par an, soit 1 300 à 2 000 habitants supplémentaires à l'horizon de 2035 (scénario du SCOT). Concentrer l'urbanisation des bourgs, conserver les services existants et les développer, écoles, commerces, santé et autres structures. Entretenir le patrimoine existant afin de développer le tourisme.

Pour maintenir une qualité de vie agréable ; Développer les accès piétons, les pistes cyclables, végétaliser les centres en les rendant attrayants.

Les terrains supérieurs à 730 m² pourront être divisés (SCOT).

En parallèle, la surface des terrains agricoles ne sera pas impactée. Les territoires seront accompagnés pour développer une dynamique agricole tout en préservant les ressources locales. Les nouveaux bâtiments agricoles seront concentrés autour de l'existant.

Incitation à la valorisation de l'énergie renouvelable tels que la géothermie, les panneaux photovoltaïques.

- ***Satisfaire les habitants par rapport à leurs moyens et à leurs besoins :***

Création de logements sociaux et lutte contre l'habitat indigne.

Construction de logements adaptés, selon la typologie des habitants, personnes âgées, jeunes, actifs... (Prévision actuelle de 48 logements neufs pour notre commune de Mazion).

Les logements doivent être proches des services pour limiter les transports. Développer le covoiturage. Choisir des matériaux de construction d'intérêt écologique.

Les communes de Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Seurin de Coursac et Étauliers, ont déjà des équipements et des services, ces communes seront donc prioritaires pour continuer leur développement.

La commune de Braud et Saint Louis est déjà à saturation. Car elle a progressé avec rapidité depuis la construction de la Centrale Nucléaire du Blayais.

Saint Aubin de Blaye et Reignac, bénéficieront d'un développement concordant avec les filières aéronautique, et industrielle.

Avec son développement l'aérodrome de Marcillac deviendra créateur d'emplois.

Les petits artisans pourront développer leur activité dans des petits locaux sans nuisance.

- **Préservation des zones à risques selon les secteurs :**

Le projet de développement du territoire doit se faire dans le respect de l'écologie, préserver les milieux, trame verte et bleue. La trame verte et bleue (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie. Depuis 2007, cette démarche inscrit la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à améliorer notre cadre de vie et l'attractivité résidentielle et touristique.

Le traitement des eaux de rejets, les capacités d'assainissement, la préservation de la nappe phréatique, doivent être suffisants pour l'accueil des nouveaux habitants.

La gestion des déchets, l'économie circulaire, les recycleries doivent progresser de façon optimale.

Le respect des zones d'intérêts écologiques (ZINEEF, NATURA 2000) sont indissociables du projet de développement de notre territoire.

Les sites des Callonges, de la Belle étoile, les moulins, les lavoirs, les éléments du patrimoine ancien seront préservés afin de conserver l'identité de nos villages.

Le PADD sera donc validé auprès de chaque commune puis de l'intercommunalité.

Mazion privilégiera les maisons individuelles, les zones ENR (Zones d'accélération des énergies renouvelables) seront définies sur les cartes telles que Mazion en a fait la demande.

- **Afin que le PADD puisse être bien défini, il est demandé à chacun d'apporter ses remarques.**

1 - VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association **Groupe de Secours Catastrophe Français**, qui présente le compte de résultat 2022 et le bilan prévisionnel de 2023.

Après avoir pris connaissance des documents fournis et du souhait de l'association, Madame le Maire et le Conseil municipal proposent les montants des subventions suivants :

- Groupe de Secours Catastrophe Français 100 €

Accorde cette somme qui vient en déduction du montant voté au budget 2023.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité**

2 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

La création de poste d'adjoint technique n'est pas nécessaire car le poste de Monsieur MOURGUES Alain est resté vacant suite à sa mutation le 1^{er} septembre 2023.

Madame le Maire et ses Adjointes informent le Conseil Municipal :

- Le poste d'Adjoint Technique à temps complet est resté vacant suite au départ de M. Alain MOURGUES.

- Monsieur AUDUREAU-CAZAS Yannick, Adjoint Technique contractuel termine son contrat à durée déterminée le 03 février 2024.
 - Monsieur AUDUREAU-CAZAS Yannick demande si l'ensemble du Conseil Municipal accepterait de lui confier ledit poste.
 - Monsieur AUDUREAU-CAZAS Yannick s'engage à signer un contrat de 1 an de stagiarisation à compter du 1^{er} février 2024.
- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité**

3 - CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023

Madame le Maire distribue les convocations à l'ensemble des Conseillers Municipaux pour la cérémonie du 11 novembre 2023.

4- PROPOSITION DE SERVICE DE GARDE-CHAMPÊTRE BÉNÉVOLE PAR MONSIEUR CLECH MICHEL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

Monsieur CLECH Michel souhaite mettre ses compétences de gardien à titre bénévole au service de notre commune de Mazion.

- **Afin d'étudier sa proposition, Monsieur CLECH Michel, sera présent lors de notre prochaine réunion du Conseil Municipal, le 04 décembre 2023 à 20H00, pour exposer ses motivations et compétences.**

5 - ASSAINISSEMENT

Dans un objectif de conseil et d'étude diagnostic pour l'entretien de la station d'épuration, les mairies de Saint-Seurin de Coursac et de Mazion, font appel au cabinet GÉTUDES CONSULTANTS AQUITAINE de BRUGES.

OBJET : Mission d'assistance conseil à maîtrise d'ouvrage pour la passation et le suivi de l'exécution du marché d'étude diagnostic et schéma directeur assainissement.

Système d'assainissement collectif SAINT-SEURIN DE CURSAC et MAZION

Le conseil autorise Madame le Maire de Mazion à consulter le cabinet *GÉTUDES CONSULTANTS AQUITAINE de BRUGES.*

- pour la mission d'assistance citée en objet et à la signer.
 - Valide la proposition désignée en annexe de la mission.
 - Autorise Madame le Maire de MAZION à signer ladite convention pour le groupement de commandes.
- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité**

Le devis ci-dessous a été signé conjointement avec la mairie de SAINT-SEURIN DE CURSAC pour validation.

Référence du devis : D2023103001

DEVIS DÉTAILLÉ
Mission d'Assistance Conseil à Maitrise d'Ouvrage pour la passation et le suivi de l'exécution du marché d'étude
diagnostic et schéma directeur assainissement
Système d'assainissement collectif Saint Seurin de Coursac et Mazion

DESIGNATION DES PRESTATIONS DU MARCHÉ	Unité	Prix unitaire en € HT	Quantité	Prix forfaitaire en € HT
Montants forfaitaires				
Rédaction des pièces du DCE	1	900,00	1	900,00
Rapport d'analyse des offres	1	1 500,00	1	1 500,00
Présentation du rapport d'analyse	1	395,00	1	395,00
Préparation des questions et présence audition	1	750,00	1	750,00
Finalisation du marché	1	250,00	1	250,00
TOTAL EN EUROS HORS TAXES				3 795,00
TVA (20 %)				759,00
TOTAL EN EUROS TOUTES TAXES COMPRISES				4 554,00
Prestations éventuelles supplémentaires				
Réunion de démarrage avec le titulaire	-	400,00	1	400,00
Réunion de suivi	-	400,00	1	400,00

Type de commande: Marché sans mise en concurrence - article 28 du CMP
Modalités de paiement : virement - 30 jours à compter de la date de réception ou date demande + 2 jours
pénalités de retard au taux de la BCE majoré de 8 points - indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40 €

Compte : CIC - Bruges
IBAN FR76 1005 7193 1700 0203 8800 250 - BIC CMCIFRPP

Le :
30/10/2023
Denis LESAGE
Associé gérant

Le Maire de Mazion

Le Maire de St Seurin de Coursac

Gétudes Consultants Aquitaine, SARL au capital de 5 000 Euros, 838 920 023 RCS Bordeaux, membre de Gétudes Groupe

❖ QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Madame COUDERC, Adjointe, évoque le décret concernant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle*, pour le personnel communal ; L'avis du Conseil Municipal est demandé, ce dernier ne s'oppose pas à l'octroi de cette prime.
(*Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics territoriaux est paru au Journal Officiel du 1er novembre 2023).
- *Ce point sera remis à l'ordre du jour lors du prochain conseil*
- ❖ Banque alimentaire : Le CIAS de Saint-Ciers-sur-Gironde, recherche des bénévoles pour la collecte alimentaire des 24, 25 et 26 novembre 2023.
- ❖ Marathon des vins de Blaye : Un apéritif dînatoire est organisé le 18 novembre à 18H30 pour remercier les bénévoles ayant participé à la manifestation de 2023.
- ❖ Haies champêtres : Possibilité d'obtenir des aides d'état pour la plantation de haies champêtres (s'adresse en priorité aux agriculteurs).

- ❖ Antenne relais : le jugement du 6 novembre 2023 annonce un avis défavorable pour son implantation.
La Demande Préalable de travaux n'aurait pas dû être accordée, hauteur de l'antenne supérieure à 12m. Dans ce cas le juge a estimé qu'un permis de construire aurait dû être déposé. Nous sommes en attente d'un courrier officialisant cette décision.
Depuis 3 ans il n'y a toujours pas de réseau.
- ❖ Commande colis gourmands : le montant TTC de la commande des colis gourmand pour les habitants de + de 65 ans de notre commune s'élève à 2 613.60 €.
Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité
- ❖ Projet EPR2 : le projet d'implantation de 2 EPR2 sur le site nucléaire du Blayais est soutenu par l'ensemble du Conseil Municipal ; Leurs signatures apparaîtront sur le manifeste de soutien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Prochain conseil municipal : le 04 décembre 2023